



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqué, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

**Etaient présents** : MM. Philippe BARBILLON, Victor CAUMONT, Mme Françoise LELEU, M. Philippe SARROUILLE, Mmes et MM. Alain CROGNIER, Roselyne GOËNSE, Marc CHOWANSKI, Denis LAVERRE, Catherine HUGONIE, Philippe POUDE, Sébastien GEOFFROY, Anne MALLE, et Carol FERREIRA.

**Absents excusés avec pouvoir** : Monique COPIN (pouvoir à Mme Françoise LELEU), Corinne GUYOMARD (pouvoir à Mme Catherine HUGONIE), Mme Florence TRIPIAU (pouvoir à M. Victor CAUMONT), M. David PEDRI-STOCCO (pouvoir à M. Philippe BARBILLON), Isabelle GAMBART (pouvoir à M. Sébastien GEOFFROY), M. Paulo FERREIRA (pouvoir à Mme Carol FERREIRA).

**Secrétaire de Séance** : Mme Françoise LELEU.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2021.**

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2021 est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

#### **1. Autorisation donnée au Maire de signer le compromis de vente d'une parcelle lieu-dit "Les Eraines".**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu la confirmation du directeur de la micro crèche "L'Île aux Câlines" pour une implantation à Cinqueux sur une parcelle dans "les Eraines", sur une proposition d'achat au prix de cent cinq mille euros (105.000,00€).

Ce nouveau service à la population serait le bienvenu en raison de la forte demande locale.

Monsieur le Maire propose de détacher du terrain communal situé aux "Eraines" une parcelle d'environ 600 m<sup>2</sup>.

Cet emplacement derrière la maison médicale et en face du groupe scolaire paraît idéal.

Cette session de bien communal permettra de financer en partie les projets urgents d'infrastructures, notamment de voirie. Cela évitera d'avoir recours à l'emprunt dont les remboursements dégraderaient la capacité d'autofinancement future de la commune.

Il s'agit donc d'un arbitrage dans le cadre de la gestion de notre patrimoine et d'un réemploi au service de nos missions.

Un débat s'instaure sur l'architecture globale de ce nouveau bâtiment.

Monsieur SARROUILLE explique que toutes ces formalités seront vues et étudiées lors du dépôt du permis de construire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet arbitrage patrimonial et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente de la parcelle AC 345 pour la construction de la micro-crèche et tout document y afférent.

#### **2. Permis d'aménager lieu-dit "Les Eraines"**

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir détacher la parcelle vendue pour la micro-crèche, il est nécessaire, en raison du périmètre ABF (Architecte des Bâtiments de France), de déposer un permis d'aménager.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de réaliser un second lot. Il indique que la vente de ces deux lots est nécessaire pour couvrir au moins en partie l'apport communal pour les futurs projets de voiries. Il propose la vente de la parcelle supplémentaire.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant de fait, que la commune agit dans le cadre de la gestion de son patrimoine, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un permis d'aménager pour le lieu-dit "Les Eraines" et à signer tout document y afférent.

### **3. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de fonds de concours auprès de la CCPOH (Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte) pour les travaux de voirie.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 246000921 en date du 13 avril 2021, approuvant le Règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et notamment les dispositions incluant la Commune de Cinqueux comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Cinqueux, souhaite procéder à la création de bordures rue du Marin et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en vue de participer au financement de la création de bordures rue du Marin, à hauteur de 38.000,00€.

### **Questions Diverses.**

Monsieur le Maire informe :

- ✓ Que Monsieur MATIAS, Architecte, a déposé en mairie les plans pour la construction de deux maisons jumelées, rue de Liancourt et fait circuler le projet.
- ✓ Les travaux d'enfouissement rue Wilfrid Pol et rue Yvonne Drouin ont débuté.
- ✓ Les travaux de la voie des Eraines commencent le lundi 12 juillet.
- ✓ Suite aux inondations subies après les fortes intempéries de dimanche 04 juillet, un rendez-vous a été pris avec un bureau d'étude pour solutionner ce problème récurrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Maire.